

DEMI-JOURNÉE CONSACRÉE A LA RÉFORME DES LYCÉES 26/02/2010

Trois points seront abordés :

Point 1. La forme : la demi-journée consacrée à la réforme des lycées, une manœuvre.

Point 2. Le contexte : l'appauvrissement des enseignements.

Point 3 : la liquidation des heures, des postes et des statuts.

Point 1. La forme : la demi-journée banalisée, une manœuvre.

Ce jour, le 26/02/2010, a lieu une demi-journée banalisée de 14h00 à 17h00, afin de réunir des enseignants du lycée Bristol. Cette journée a été voulue de manière à ce que les enseignants « s'approprient » la réforme des lycées.

Nous sommes des professionnels de l'enseignement, nous n'avons pas besoin d'une explication de texte de la part de qui que ce soit pour prendre connaissance des textes déjà publiés.

Ce genre d'opération s'inscrit dans la droite ligne d'une campagne de communication permanente - diffusée dans les médias - en faveur de la réforme des lycées, ce qui ne permet pas la sérénité et l'objectivité des discussions en cours au sujet d'une réforme qui n'est pas encore en application.

Point 2. Le contexte : l'appauvrissement des enseignements.

L'an dernier, un premier projet de réforme avait été reporté en raison d'une forte mobilisation dans les établissements du secondaire.

La réforme consiste à liquider massivement le nombre d'heures d'enseignement disciplinaire, voire à supprimer des disciplines dans certaines filières.

On a beaucoup parlé de la suppression de l'histoire et de la géographie en terminale S, mais ce n'est en réalité qu'une toute petite partie de l'appauvrissement des enseignements.

Pour donner quelques exemples :

- En classe de seconde, Français, Histoire-Géographie, Physique-Chimie et SVT perdent 30 minutes hebdomadaires.
- Dans les filières techniques, la filière STSS voit son option passer, en seconde, d'un horaire de 3h00 à un horaire de 45 minutes.
- Les SES perdent plus de 25% de leur volume horaire au cours des trois ans de lycée.
- En première S, les sciences physiques passent de 2 heures et demie à 1 heure par semaine.
- En seconde, les SVT passent de 2 heures à 1 heure et demie, et en première S, de 4 heures (2h00 de TP et 2h00 de cours) à 3 heures.

L'« accompagnement personnalisé » - de deux heures hebdomadaires par élève - proposé par la réforme n'est pas plus un accompagnement qu'il n'est personnalisé. C'est un dispositif vide de tout sens et qui dissocie artificiellement méthodologie et savoir. Par ailleurs, ces séances sont prévues pour se dérouler en classe entière. Il semble, dans ces conditions, difficile d'aider les élèves dans leur choix d'orientation.

Point 3 : la liquidation des heures, des postes et des statuts.

La réforme des lycées s'inscrit dans le cadre de l'offensive contre les statuts des enseignants du secteur public. Elle en est même l'instrument, comme elle est celui de la baisse

régulière du nombre de postes dans l'Education nationale lors même que les classes sont surchargées.

Rappelons les chiffres : une purge de 13 500 postes d'enseignants en 2009 et de 16 000 postes en 2010. Depuis 2007, 100 000 postes ont été supprimés dans la Fonction Publique, dont près de la moitié dans l'Education Nationale.

Dans ce contexte, la réforme des lycées se trouve être l'appareillage juridique qui doit permettre les baisses de postes.

Pour ceux – rares mais il en est - qui diront que la baisse des postes est justifiée par la baisse de la démographie. Précisément non. A titre d'exemple, les ressources humaines du rectorat de Créteil – seconde académie de France - viennent de lancer une campagne de recrutement de vacataires au niveau licence, sur la base de contrats précaires, pour combler l'absence de postes de titulaires.

La réforme des lycées ne se réduit pas à des suppressions de postes, elle met en pièce les statuts des enseignants par la voie de sa dimension essentielle : « L'autonomie des établissements. ».

En effet, dans le cadre de la mise en place de « l'accompagnement personnalisé », ce sont les établissements qui décideront de manière « autonome » son organisation et son contenu.

- L' « accompagnement personnalisé » méprise la qualification des enseignants qui deviendraient – en plus de leurs charges – des « orientateurs », au détriment des Copsy.
- C'est un instrument dressé contre les dédoublements de classes (demi-groupes) puisqu'ils ne seraient plus des droits pour les élèves et les enseignants, mais alloués de manière discrétionnaire par le chef d'établissement, dans le cadre d'une enveloppe globale et restreinte.
- Le conseil pédagogique reprend dès lors tout le sens qui lui était conféré : à savoir constituer un corps hiérarchique intermédiaire réduit à mettre en concurrence les disciplines et les collègues, pour ladite enveloppe globale.

Les professeurs présents au lycée Bristol réunis lors de la demi-journée consacrée à la réforme des lycées, le 26/02/2010, de 14h00 à 17h00.